

Le gouvernement cubain, dirigé par M. Fidel Castro, s'est-il adressé au ministre de la Justice afin d'obtenir les renseignements nécessaires en rapport avec l'organisation de la "police montée" canadienne?

(Traduction)

L'hon. M. Fulton: Nous avons reçu un message de M. Castro et des dispositions avaient été prises en vue de le rencontrer lors de sa venue à Montréal. A cette époque, on avait défini en termes généraux l'attitude de la Gendarmerie à l'égard de toute requête éventuelle. Depuis lors, nous n'avons plus entendu parler de l'affaire.

M. Winch: Permettez-moi de faire une brève observation sur ce qu'a dit le ministre il y a un instant. Il a dit que c'était aux dépens des contribuables que, dans certains cas, la Gendarmerie royale du Canada servait d'attraction touristique, et cela se produit parfois, si je ne m'abuse. Permettez-moi de dire que je ne m'y oppose pas du tout...

L'hon. M. Fulton: Mais nous n'avons pas l'effectif suffisant.

M. Winch: Le Canada y gagnerait peut-être. Pour se convaincre que la Gendarmerie est une attraction pour les touristes, le ministre n'a qu'à se rendre devant l'immeuble. Je ne pense pas que les gendarmes nous protègent tellement, mais ils attirent certainement les touristes. Personne n'en doute.

Cependant je voudrais, si possible, que le ministre de la Justice me donne une réponse à propos de la façon dont on se sert de l'argent des contribuables pour faire faire des enquêtes par la Gendarmerie royale du Canada sur des citoyens honnêtes, décents et intègres de ce pays; le fait n'est peut-être pas admis ouvertement, mais il existe quand même. Je sais que le ministre a déjà montré, et à bon droit, combien il est fier de la Gendarmerie royale du Canada et qu'il s'oppose à toute attaque dirigée contre elle. Puis-je dire au ministre, par votre intermédiaire, monsieur le président, que ce que j'ai à dire, —et ceci est également valable pour tous les membres de mon groupe, je crois,—n'est nullement une attaque dirigée contre des gendarmes ou contre leur rôle, mais contre l'usage qu'en ont fait pendant longtemps les gouvernements qui se sont succédés. Je ne rapporte pas seulement ce que j'ai entendu en déclarant que cette façon de se servir de la Gendarmerie est fortement désapprouvée. Je crois connaître mieux que bon nombre d'autres députés cette façon de se servir de la Gendarmerie. Je n'en blâme pas les agents.

Je n'ai qu'à me rappeler mes souvenirs d'enfance, quand je n'avais que neuf ans, et que pas moins d'une fois par semaine, entre

quatre et six heures du matin, la Gendarmerie royale du Canada envahissait la maison paternelle. Elle agissait ainsi parce qu'il était président d'un syndicat important et que c'était alors quelque chose de terrible que d'être chef syndicaliste. Au cours de la période de 1916 à 1919 la Gendarmerie m'a jeté à bas de mon lit afin de s'assurer s'il y avait des livres sur le marxisme ou quelque chose de ce genre sous le matelas. C'est mon premier souvenir. Je ne me plains pas des gendarmes qui étaient chargés de cette mission, parce que pendant qu'ils fouillaient les chambres à coucher mon père était en bas à leur verser du thé.

Pourquoi suis-je entré dans la politique? J'y suis entré, parce que j'ai été violemment battu par la Gendarmerie en 1930, alors que je participais à une manifestation de chômeurs. Je ne pense pas que les gendarmes voulaient me battre, ni moi ni les autres, mais ils avaient l'ordre de dégager les rues. Je donne simplement ces deux exemples. Lorsque nous posons des questions sur le rôle de la Gendarmerie, nous ne visons pas les personnes, mais le rôle que jouent les gendarmes et les ordres qu'ils reçoivent, surtout s'ils sont appelés à intervenir dans les grèves.

J'en arrive à une question que d'autres et moi-même soulevons depuis quelques années, et j'espère que je pourrai obtenir cet après-midi, pour la première fois, une réponse directe du ministre de la Justice. La Gendarmerie royale du Canada relève de sa compétence, du moins en ce qui concerne les prévisions budgétaires, et le ministre de la Justice a, je crois, autorité absolue sur la Gendarmerie.

Nous avons entendu tantôt une discussion au sujet des actions subversives et des enquêtes. J'aimerais demander au ministre de la Justice si, depuis qu'il exerce ses fonctions, il a mis fin à la pratique qui consiste à recourir aux services de la Gendarmerie royale, sous les ordres de je ne sais qui, pour faire enquête sur les voyages, l'activité et les déclarations des syndicalistes et de ceux qui n'appartiennent pas au parti politique du gouvernement ni à celui de l'opposition officielle. Le ministre a-t-il fait des recherches pour savoir pourquoi on a agi ainsi dans le passé et quels dossiers sont maintenant entre les mains de la Gendarmerie royale?

Je puis dire en cette enceinte que personne ici n'est plus attaché que moi aux méthodes et aux principes démocratiques et ne porte un plus grand amour à son pays. Il n'y a personne ici qui ne soit plus anticommuniste que moi et que bien d'autres personnes que je pourrais nommer. Pourtant, je connais au moins un membre de la Chambre qui a vu, même s'il n'était pas censé le faire, le dossier que la Gendarmerie a recueilli à son sujet.